Résolution présentée par la délégation de l'

URUGUAY

THÈME Agenda 2030 pour le développement durable

CONCERNE Le financement des pays en développement pour améliorer la situation scolaire mis en lumière par le covid-19

L'Assemblée générale,

Constatant le renfort des difficultés économiques des pays en voie de développement à cause de la crise du covid-19 dont l'impact est accentué par la pollution importante dans les PED,

Jugeant que ces difficultés économiques peuvent impacter le bon fonctionnement des sociétés en voie de développement lors du confinement dans des secteurs dont l'éducation,

Estimant l'éducation comme un atout nécessaire pour nos générations futures,

Déplorant le manque de ressources disponible pour le bon développement scolaire durant cette crise sanitaire,

Craignant une baisse de scolarisation et un manque d'éducation qui seront la conséquence de la situation économique et sanitaire dans laquelle nous nous trouvons,

Choquée par le manque de considération pour le pays en voie de développement par l'Assemblée sur ce sujet malgré les progrès déjà réalisés dans les PED grâce au deuxième objectif du Millénaire 2015 de l'ONU : "Assurer l'éducation primaire universelle";

Exige afin de rehausser le niveau scolaire dans les pays en voie de développement mis en danger par la crise sanitaire :

- une reconsidération de critères multidimensionnels (social, économique et épidémiologique) de sélections des pays receveurs d'aides afin que les pays les plus développés des PED puissent en bénéficier

- une aide financière au plus vite, dans le but d'arranger notre situation avant que celle-ci ait des conséquences irréversibles sur les pays en voie de développement, de la part des membres de l'Assemblée choisis selon les critères multidimensionnels (social, économique et épidémiologique)

- une aide matérielle (tests RT-CPR et sérologiques) pour permettre d'améliorer notre situation sanitaire et encourager les peuples à prendre conscience de la situation dans laquelle ils se trouvent qui aura des fins bénéfiques d'un point de vue sanitaire, éducationnel et économique.

Le texte français fait foi